



Collectif de Réflexion et d'Action

Association GERPLA
Le Puy Basset - 15140 FONTANGES
Tél : 06 21 44 50 22

secretariat@gerpla.fr
www.gerpla.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

&

FORMATION DE L'URIOPSS OCCITANIE : « L'environnement juridique des LVA »

Du mercredi 15 mars 13h30 au jeudi 16 mars 16h30

dans les locaux de l'URIOPSS Occitanie

420 Allée Henri II de Montmorency

CS 19554

34961 Montpellier Cedex 2

Les bulletins d'inscription sont à retourner **avant le 3 mars 2023**,
par mail à secretariat@gerpla.fr

Pour toute question :
secretariat@gerpla.fr / 06 21 44 50 22
ou 04 67 52 51 29 (Uriopss)

Assemblée Générale Ordinaire 2023

Le Gerpla est heureux de vous inviter à participer à son Assemblée Générale Ordinaire le :

Mercredi 15 mars 2023 de 13h30 à 17h00

dans les locaux de l'URIOPSS Occitanie à Montpellier
420 Allée Henri II de Montmorency, CS 19554

À l'ordre du jour :

- **13h30** : Installation de l'Assemblée Générale Ordinaire, validation des adhésions et répartition des pouvoirs de représentation des adhérent·es absent·es ; nomination d'un·e maître·sse du temps et d'un·e scribe.
- **13h45** : Renouvellement de la composition du Comité de Coordination ;
- **14h** : Présentation et approbation du bilan moral et du rapport d'activité 2022. Questions diverses.
- **14h25** : Présentation et approbation du bilan financier 2022. Questions diverses.
- **14h45 Pause**
- **15h** : Présentation et approbation des visites de cooptation effectuées auprès des adhérent·es depuis la dernière AG.
- **15h30** : Présentation et validation de la version 2022 de la Charte du GERPLA ;
- **16h** : Élaboration et approbation du projet associatif 2023 :
Embauche / Journées nationales de Rencontres / Actes / etc.
- **17h : clôture de l'AGO 2023.**

Cet évènement pourra également être suivi en **visio-conférence** via le lien suivant :
<https://meet.jit.si/AssembleeGeneraleGERPLA>

Merci d'annoncer votre participation (physique ou virtuelle) à cet événement par mail à
secretariat@gerpla.fr avant le **vendredi 3 mars.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre disponible à la date choisie,
merci de remplir et nous renvoyer une procuration (voir page suivante).

Bien amicalement,
L'équipe du CC et la secrétaire

PROCURATION DE REPRÉSENTATION

Assemblée Générale Ordinaire¹

Mercredi 15 mars 2023 de 13h30 à 17h

Si vous ne pouvez pas être présent-es à l'Assemblée Générale Ordinaire du GERPLA,
merci de renvoyer dès maintenant par courriel (secretariat@gerpla.com)
avant le 3 mars 2023, la procuration ci-dessous, dûment complétée et signée.

Sauf si vous désignez un lieu de vie et d'accueil dont vous êtes assuré-es de la présence, merci de **ne pas compléter** le nom du/de la représentant-e. Nous répartirons les procurations en début de séance, une par adhérent-e présent-e.

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA)

donne procuration au LVA adhérent présent

Si vous souhaitez être en concertation avec votre représentant-e désigné-e en début de séance plénière avant d'engager les votes prévus des trois bilans statutaires (2021) et des projets associatif et budgétaire (2022), veuillez indiquer votre numéro de téléphone, auquel vous vous engagez à être **joignable le 15 mars entre 13h30 et 16h** :

Fait à le

Nom et qualité, signature et cachet du Lieu

¹ En AGO, les décisions sont prises par au moins la moitié des membres adhérent-es actif-ves, présent-es ou représenté-es, à jour de leur cotisation.

FORMATION URIOPSS OCCITANIE

“L’environnement Juridique des LVA”

Jeudi 16 mars 2023, de 9h30 à 16h30

Contexte

Bien que soumis au code de l'action social et des familles, les Lieux de Vie et d'Accueil restent régis par des dispositions dérogatoires à celles applicables aux ESSMS privés non lucratifs « classiques ». Qu'ils s'agissent des règles régissant leur fonctionnement, leur gestion ou le cadre applicable aux professionnels, il est aujourd'hui encore difficile pour eux de s'appuyer sur un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, l'action proposée vise à clarifier et objectiver l'environnement juridique dans lequel ils évoluent afin de construire avec les LVA participants un outil repère leur permettant de sécuriser leurs actions, leurs projets.

Objectifs / Compétences visées

- Dresser et proposer un panorama de l'environnement juridique auquel sont soumis les LVA : Quels textes leurs sont applicables et quelles dérogations leurs sont accordées ?
- Proposer, échanger et stabiliser les interprétations qui peuvent être tirées de ce régime dérogatoire
- Repérer et coconstruire les bonnes pratiques permettant de réguler les risques encourus

Contenu

- **1ère étape : Approche juridique : Panorama des textes applicables**
 - Organisation, gestion, tarification : Autorisation, contrôle et tarification des LVA
 - Exception à l'article L.312-1 du CASF : Cadre applicable et dérogations
 - Difficultés d'interprétation, conséquences et risques
 - Droit social et gestion des ressources humaines
 - Articles L433-1 : Statut et missions des professionnels des LVA : permanents responsables, assistants permanents, salariés
 - Décret n° 2021-909 du 8 juillet 2021 : organisation et aménagement du temps de travail des professionnels
 - Difficultés d'interprétation, conséquences et risques
- **2ème étape : Atelier de réflexion et de coconstruction : régulation des risques**
 - Synthèse des risques encourus en matière d'organisation, gestion, tarification et droit social
 - Coconstruction d'un outil « repères et bonnes pratiques »

Public

Permanents et salariés de LVA

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 25 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et méthodologiques et co-construction d'outils dans le cadre d'ateliers de productions d'idées
Mise à disposition d'outils juridiques et pédagogiques mobilisant l'intelligence collective.

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettent de préciser ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenants

Laëtitia COURTIN, conseillère technique Droit social, RH et QVT et Adrien NIETO, conseiller technique Règlementation, Gestion, tarification, Droit associatif

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

Informations pratiques

Places limitées.

Par demande de l'URIOPSS, les **places sont limitées à 25 participant·es**. Pour que la formation puisse profiter à un maximum de Lieux de Vie et d'Accueil, nous limitons donc les inscriptions à **une personne par LVA**.

Accès aux locaux de l'URIOPSS :

PARKINGS : **Antigone** (accès Boulevard Antigone, voie parallèle à l'Allée Montmorency) et **Polygone** (accès en haut de l'Allée Henri II de Montmorency – en évitant de ressortir par le centre commercial mais par l'entrée véhicule qui est la plus proche des locaux). Les places situées le long de l'allée Montmorency sont onéreuses.

Attention, la vignette Crit'Air est obligatoire sur les véhicules circulant dans Montpellier.

DEPUIS LA GARE : tramway ligne n°1 (Mosson-Odyseum). Départ **Gare Saint-Roch**, arrêt **Voltaire** puis poursuite à pied pour cause de travaux. Le plus simple étant de suivre la ligne de tram de l'arrêt Gare à l'arrêt **Léon Blum** (en travaux). De là traverser le boulevard Antigone en continuant sur la rue Léon Blum pour rejoindre le carrefour du Lycée Mermoz, puis remonter l'Allée Montmorency jusqu'à l'URIOPSS.

Les repas

Le mercredi soir, le LVA Bentenac situé à Mauguio (route des cabanes – à 30' de Montpellier centre) nous invite à manger. Prévoir une petite participation aux frais.

Pour le jeudi midi, nous disposons d'une heure pour nous restaurer. Possibilités encore à l'étude. Prévoir frais de repas.

Les couchages

Le LVA Bentenac dispose d'un grand terrain où il est possible de garer des véhicules aménagés. Un dortoir spartiate (5-6 couchages) peut également y être organisé pour les plus roots. En dehors de ces possibilités, charge à chacun·e de réserver son propre couchage.

Pour info

Les journées nationales de l'ANMECS (Association Nationale des MECS) se déroulent à Montpellier du 15 au 17 mars, avec des intervenant·es qui valent sûrement le coup d'œil. Lien ici : <https://anmeecs-montpellier2023.fr/>

Bulletin d'inscription
À retourner avant le 3 mars
Renseignements si besoin : 06 21 44 50 22

PARTICIPANT·E :

NOM :

PRÉNOM :

POUR LE LVA :

COORDONNÉES :

MAIL :

TEL :

JE PARTICIPE À (cocher une ou plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/>	L'Assemblée Générale le 15 mars en physique
<input type="checkbox"/>	L'Assemblée Générale le 15 mars en visioconférence
<input type="checkbox"/>	La formation délivrée par l'URIOPSS le 16 mars

HÉBERGEMENT :

<input type="checkbox"/>	J'ai un véhicule aménagé et je souhaite le garer au LVA Bentenac
<input type="checkbox"/>	J'aimerais une place dans le
<input type="checkbox"/>	Je me débrouille !

REPAS :

<input type="checkbox"/>	Je souhaite venir manger au LVA Bentenac le mercredi soir après l'AG
<input type="checkbox"/>	Je me débrouille !

PARTICIPATION FINANCIÈRE :

L'Assemblée Générale est gratuite bien sûr.

La formation délivrée par l'URIOPSS coûte **60€** pour une personne, pour la journée.

JE RÈGLE MON INSCRIPTION

<input type="checkbox"/>	<u>de préférence</u> PAR VIREMENT	Avec le RIB suivant : IBAN FR76 4255 9100 0008 0025 9598 696 CODE BIC CCOPFRPPXXX
<input type="checkbox"/>	ou alors PAR CHÈQUE	A l'ordre du GERPLA A envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Secrétariat du GERPLA, Le Puy Basset, 15140 FONTANGES

Un **reçu** vous sera remis lors de la finalisation de l'inscription, directement sur place.